

<http://pierre-alainmillet.fr/mobilisation-des-acteurs-publics-pour-les-habitants>



Une tour évacuée après un incendie

mobilisation des acteurs publics pour les habitants

- Logement -



Date de mise en ligne : vendredi 21 mars 2025

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

L'incendie aurait pu être dramatique, un feu d'origine criminelle ce dimanche 16 mars au soir a contraint 39 locataires à quitter leur logement dans le quartier division Leclerc. Pendant de longues heures, c'était l'incertitude et l'inquiétude, mais le constat s'est imposé une fois l'incendie éteint par les pompiers, ils ne pourraient pas rentrer dans leur logement. Expérience traumatisante, récupérer des affaires dans une tour à l'air saturé de poussières, trouver un ami ou de la famille, faire intervenir son assurance.

Le bailleur social s'est mobilisé le soir même, et une équipe renforcée était présente dès le lundi matin pour organiser le relogement temporaire. Chacun craignait que l'électricité et donc le chauffage ne reste coupé et les interventions techniques ont confirmé dès le mardi matin qu'il n'était pas possible de remettre le courant sans des travaux importants de sécurisation. Les colonnes montantes du réseau électrique étaient à refaire, et les conditions d'insécurité de la tour, avec des locaux techniques squattés, des branchements électriques sauvages, au milieu de stockage de matelas, le risque est bien trop grand.

J'étais en séance du conseil de métropole ce lundi 17 mars, mais j'ai à de multiples reprises échangé avec la directrice de Alliade, les services de la ville, ENEDIS. Les locataires ont été reçus en mairie le lundi, des aides alimentaires ont été débloquées pour la semaine. Le mardi matin, compte tenu que l'électricité ne pouvait être rétabli rapidement, le bailleur a organisé et pris en charge l'hébergement en hôtel jusqu'au 31 mars et une aide alimentaire.

J'ai demandé à la ville d'organiser un groupe de travail de relogement, qui s'est tenu le jeudi avec tous les acteurs publics, le bailleur, l'état, la métropole, l'association des bailleurs. Une coordination de tous a été mise en place pour accompagner les 39 locataires vers une solution de relogement.

Pour beaucoup, c'est un soulagement, la plupart avaient une demande de mutation en attente, et pour tous, la vie dans cette tour devenait indigne et dangereuse avec les squats et les trafics. Quelques mois auparavant, on avait frôlé le drame avec l'arrachement de l'arrivée gaz créant une fuite. L'intervention rapide de GRDF et des pompiers avait évité le pire.

Au quotidien, les ascenseurs étaient tout le temps en panne, malgré des interventions répétées des réparateurs, et impossible d'assurer la propreté.

Bref, la situation était indigne pour les habitants et ingérable pour le bailleur qui dépensait toujours plus sans résultat.

C'est pourquoi depuis un an, le bailleur avait sollicité les pouvoirs publics pour engager un projet de rénovation urbaine, dont la première étape pouvait être le relogement des habitants de certaines tours pour permettre une opération de restructuration lourde [\[1\]](#)

Il se trouve que le comité de pilotage de ce projet était prévu ce vendredi 21 mars. Il a pris connaissance de la situation, des actions conduites depuis dimanche, et du dispositif mis en place pour aller vers le relogement.

La décision de vider la tour qui était en discussion depuis des mois s'impose donc et elle est validée par tous les acteurs publics. Les locataires ont commencé à être informés par le bailleur. Leur relogement est assuré à l'hôtel jusqu'au 31 mars, et des solutions temporaires de type « appart-hôtel », permettant d'avoir une cuisine sont

recherchées pour ce 31 mars. Cette solution temporaire serait financée pour une part par le locataire, à concurrence de ce qu'il payait en loyer auparavant (les loyers ayant été suspendus dès lundi matin par le bailleur). Le comité de pilotage a évoqué le financement du solde, dont le montant dépend bien sûr de la vitesse du relogement définitif. Il existe un «fonds d'aide au relogement d'urgence», dispositif de l'état qui peut être mobilisé par la collectivité. Le travail se poursuit pour une mise en place dans la semaine du 24 mars.

Le groupe de coordination du relogement est en place et il y a déjà près d'une vingtaine de pistes de relogement correspondant aux demandes des locataires.

Tout n'est pas réglé, mais je tiens à remercier tous les acteurs publics, en premier lieu le bailleur Alliade, pour l'engagement dans la recherche de solutions. On critique souvent le service public, les bailleurs. Dans cette situation d'urgence, ils démontrent qu'ils sont utiles pour les habitants.

Il faudra bien sûr une fois tout le monde relogé définitivement, discuter de l'avenir de cette tour, et plus généralement du quartier Division Leclerc. Il faut une vraie transformation urbaine, et donc sans doute des démolitions et des constructions nouvelles, il faut des réhabilitations lourdes pour transformer qualitativement ces tours. Je le dis souvent, la tour n'est pas condamnée. A Confluence, il y a une tour remarquable pour riches! On peut faire des tours remarquables pour tous !

Mais cela suppose aussi de ne pas concentrer de nouveau uniquement des familles très pauvres et précaires, mais au contraire favoriser une diversification de logement, comme nous le faisons dans la rénovation urbaine depuis des années. J'ai redit à l'état que la ville continuait à demander à la fois la construction de logements sociaux neufs dans la ville, y compris dans ses quartiers prioritaires, et donc par dérogation au règlement de l'ANRU, et la construction de logements en accession, en locatif libre! La ville défendra le principe d'un troisième contrat ANRU et cette fois, personne ne dira qu'on ne peut pas mettre Division Leclerc dans le contrat !

J'ai aussi rappelé à l'état que si nous étions dans cette situation, c'est que la police, totalement engagé dans la répression des trafics, et obtenant des résultats importants, n'est pas mobilisée pour la défense des personnes et des biens, et notamment pour l'action contre les occupations illicites de parties communes, l'envahissement de locaux privés par des trafics qui pourrissent la vie des habitants. C'est un vrai sujet, discuté partout, mais qui se heurte à une réalité, il faudrait des effectifs de police dédiés à la hauteur d'une telle mission, permettant d'assurer une présence permanente dans certains lieux pour contraindre le trafic à en partir. Pour l'instant, l'état ne se mobilise pas sur ce sujet, et les bailleurs sont contraints d'étudier des solutions de « police des bailleurs » comme cela existe à Paris, mais c'est un nouveau désengagement de l'état d'une de ses missions régaliennes.

Merci encore aux équipes Alliade mobilisées, aux services de la ville, aux autres bailleurs, aux services de la métropole, de la préfecture pour leur mobilisation au service des habitants de division Leclerc dont beaucoup avaient l'impression d'être oubliés.

[1] On peut se demander pourquoi ce quartier ne faisait pas partie du projet NPNRU! la ville l'avait demandé, mais cela faisait trop et il n'a pas été inclus!